

**PROCÈS-VERBAL**  
**DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 MARS 2020**

**Présents :**

Madame Bénédicte Poll, Bourgmestre.

Madame Marie-Christine Duhoux, Monsieur Eric Delannoy, Monsieur Nicolas Dujardin, Madame Muriel Donnay, Monsieur Manel Rico Grao, Échevins.

Madame Geneviève de Wergifosse, Présidente du CPAS.

Madame Sylvia Dethier, Monsieur Emmanuel Cogghe, Monsieur Michel Charlier, Madame Joséphine Ntinu Matondo, Madame Anne Barbiot, Madame Céline Detournay, Madame Mirjana Jakic, Conseillers.

Madame Dominique Francq, Directrice générale.

**Excusés :**

Madame Anne-Marie Delfosse, Madame Sophie Pécriaux, Monsieur Michaël Carpin, Monsieur Eric Jenet, Madame Amal Sadallah, Monsieur Silverio Coccoda, Madame Brigitte Mathieu, Conseillers.

La séance est ouverte à 20h30.

**Séance publique**

**1. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 janvier 2020 - Approbation**

Le Conseil décide de reporter le point.

**2. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 février 2020 - Approbation**

Le Conseil décide de reporter le point.

**3. Nouveau Règlement Général de Police (RGP) - Adoption**

Le Conseil décide de reporter le point.

#### **4. Convention de Revitalisation Urbaine du site "Commscope" - Avenant 1 - Approbation**

Vu la Nouvelle Loi Communale;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Code du Développement Territorial ;

Vu la délibération du Conseil communal du 28 septembre 2016 relative à l'adoption de la convention « Revitalisation urbaine – Opération & Convention commune - Promoteur » ;

Considérant qu'une convention a été signée entre le Promoteur et la Commune afin de s'accorder sur les modalités du processus de revitalisation du site dit "Commscope" ;

Considérant qu'en raison de l'évolution de certains paramètres et de la découverte de nouveaux éléments d'information par le Promoteur dans le cadre du développement de son projet sur le site ;

Considérant que parmi les éléments repris dans le programme figure la réfection des abords de l'ancien canal Bruxelles-Charleroi ;

Considérant que les parcelles desdits abords appartiennent à la DGO2 ;

Considérant dès lors que le subside de revitalisation urbaine ne peut être affecté à ces travaux et qu'il convient de retirer ces travaux de réfection des abords du programme ;

Considérant que le Promoteur s'engage à réaliser ces travaux ultérieurement dans le cadre du développement de la phase 2 du projet ;

Considérant qu'un avenant à la Convention est nécessaire ;

**A l'unanimité**

**DECIDE**

**Article 1 :**

**Adopte la modification du périmètre de revitalisation proposé dans le dossier de revitalisation urbaine.**

**Article 2 :**

**Approuve l'avenant 1 de la Convention Commune de Seneffe - SNF RESI pour la revitalisation urbaine du site "Commscope".**

**Article 3 :**

**Charge le Collège communal de la signature de l'avenant 1 de la Convention reprise à l'article 2.**

#### **Article 4 :**

**Transmet la présente décision ainsi que l'avenant de la convention signée au Promoteur.**

5. **Convention d'occupation de la cave de la Maison des Associations à l'Espace culturel de la Samme à Seneffe par l'ASBL « La girelle » - Avenant - Adoption**

Le Conseil décide de reporter le point.

6. **Convention d'occupation des installations sportives sises 71 rue de l'Equipée à 7181 Feluy - Adoption**

Le Conseil décide de reporter le point.

7. **Vérification caisse - Quatrième trimestre 2019**

Le Conseil décide de reporter le point.

8. **Plan de cohésion sociale 2019 - Rapport financier - Approbation**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale des villes et des communes de Wallonie ;

Vu la décision du Conseil communal du 02 octobre 2013 approuvant le projet de Cohésion Sociale pour la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2019;

Vu la décision du Conseil communal du 01 février 2016 approuvant le Plan de Cohésion Sociale 2014–2019 dans sa version définitive ;

Vu qu'en sa séance du 10 décembre 2015, la Commission d'Accompagnement du PCS a approuvé l'ensemble du Plan dans sa version définitive;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 janvier 2019 accordant une subvention de 62.974,61 € à la commune de Seneffe dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale pour l'année 2019 et stipulant que la commune de Seneffe est tenue de justifier l'emploi de ladite subvention pour le 31 mars 2020 à la Direction de la Cohésion Sociale;

Vu la décision du Collège communal du 3 mars 2020 de prendre connaissance du rapport financier du PCS 2019 et d'inscrire le point à l'ordre du jour du Conseil communal du 16 mars 2020;

Considérant que le rapport financier du PCS 2019 doit être validé par le Conseil communal;

**A l'unanimité**

**DECIDE**

**Article unique**

**Approuve le rapport financier du Plan de Cohésion Sociale couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.**

9. **Compte pour l'année 2019 - Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Petit-Roeulx-Lez-Nivelles - Approbation**

Le Conseil décide de reporter le point.

10. **Déclassement d'un véhicule communal - Camion Mitsubishi - Plaque EMC478**

Le Conseil décide de reporter le point.

11. **Fourniture et pose d'un escalier de secours à l'école communale de Seneffe "Les Marronniers" - Travaux complémentaires - ratification de la décision du Collège communal du 11 février 2020**

Le Conseil décide de reporter le point.

12. **Déclaration de vacance d'emploi en vue de la nomination définitive de personnel enseignant**

Le Conseil décide de reporter le point.

13. **Proposition de dépôt d'un point supplémentaire par le groupe socialiste**

Le Conseil décide de reporter le point.